

Télétravail et Classification : La FNEMSA choisit l'individualisation des caisses et des salariés !!

Lors de la CPPNI du 8 octobre, la FNEMSA a poursuivi dans l'esprit de la prime COVID :



TELETRAVAIL : Carte blanche aux directions des caisses !

Lors de la première séance de négociation sur le sujet, la FNEMSA nous annonce qu'elle ne souhaite proposer que des « **recommandations** » des « **préconisations** » dans un éventuel

accord national.

Le ton est donné : Il n'y aura aucune obligation pour les Directions des caisses de s'aligner sur cet accord cadre qui devrait être un « **accord au rabais** ». Les Directions ont donc toute latitude, dès maintenant, en profitant de l'ambiance anxiogène actuelle, pour s'attaquer aux accords locaux et remettre en cause les maigres avantages existants.

Quelle fumisterie de la part de la FNEMSA !! Mais à quoi sert donc la FNEMSA ?



CLASSIFICATION : Haro sur les individus et les primes !

En proposant seulement l'octroi de primes pour l'ensemble du personnel (Prime à l'embauche suivant l'ancienneté, prime aux cadres encadrants, primes aux managers, primes aux salariés), la

FNEMSA encore une fois individualise et crée une ambiance délétère au sein des organismes et des services.

Ceci est une technique bien rodée, bien connue mais tellement facile à mettre en place.

Révision de la classification : 70% des salariés n'auront rien !

Certains salariés, récemment embauchés, qu'ils soient techniciens ou ingénieurs informatiques se verront gratifier d'une augmentation pouvant aller jusqu'à 120 euros par mois, Tant mieux.

**Pour les autres, même pas de quoi s'acheter un paquet de cigarettes !!
70 % du personnel touchera moins de 6 euros par mois dans l'opération !!**

Répertoire des emplois : travailler plus pour gagner moins !!

Quelques créations de nouvelles fonctions, représentant très peu d'emplois, avec un coefficient sous-évalué par rapport aux tâches et responsabilités.

Mais surtout, augmentation de la charge de travail d'un nombre important de salariés !

.../...

.../...



Création de primes : A la tête du client !

Elles seront négociées pendant les EAE avec sa hiérarchie.
Dès 2022, il faudra puiser dans le budget du personnel (degrés, promotions ?) pour les financer.

Idem pour **les points d'avance sur ancienneté négociés à l'embauche et ce dès 2020.**

Certains salariés nouvellement embauchés seront mieux payés que leurs collègues en place depuis plusieurs années !

Dans le même esprit que la prime COVID, la FNEMSA choisit l'individualisation des rémunérations.



C'est ça que vous voulez ?

Fusion, spécialisation, mutualisations, changements de postes en cascade, vous avez pourtant participé à toutes les campagnes. Mais toujours aucune reconnaissance financière !

Pour la CGT, l'enveloppe de 1,1% de la masse salariale doit être utilisée pour augmenter les salaires de TOUS.

Il ne faut pas que cette révision de classification puisse être signée !!! Rejoignez-nous dès à présent dans cette lutte !!



REJOIGNEZ LA CGT

FNPOS Cgt / se syndiquer

VOUS SYNDIQUER



ENSEMBLE
TOUT DEVIENT
POSSIBLE



NOM - PRÉNOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

EMAIL : PORTABLE :

PROFESSION : ENTREPRISE :

SECTEUR D'ACTIVITÉ :

Bulletin d'adhésion à renvoyer à la

Fédération Nationale CGT des Personnels des Organismes Sociaux

263 Rue de Paris - Case 536 - 93515 Montreuil Cedex

Email : fede@orgasociaux.cgt.fr - Téléphone : 01 55 82 87 01 - Site : <https://orgasociaux.cgt.fr/>



Montreuil le 21/10/2020